



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20220913-DCM_2022_09_06-DE
Reçu le 15/09/2022
Publié le 15/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers ayant pris part au vote : 19
Date de convocation : 7 septembre 2022

Le treize septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vérines, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – M. LÉTARD – Mme BOUGRAUD – M. BAREILLE – Mme VAULOUP – M. CRENN – M. DELEUSE – Mme LUGOL – M. DAVID – Mme BRODU – Mme LE CORVIC – Mme RATIER – M. BRISOU

ABSENTS EXCUSÉS : M. RINCHET-GIROLLET (pouvoir donné à Mme MÉODE), Mme BAILLIEUL (pouvoir donné à M. BAREILLE), Mme DANIEL (pouvoir donné à M. TALLEUX)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BRODU

DCM-2022-09/06

CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT-MÉDARD D'AUNIS ET DE SAINTE-SOULLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.553-5,
Vu le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet de parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et de Sainte-Soulle,
Considérant le courrier de la Préfecture de Charente-Maritime en date du 22 juillet 2022,
Considérant que la commune de Vérines est située dans le rayon d'affichage du projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et de Sainte-Soulle,
Considérant que l'enquête publique a lieu du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus et que le dossier d'enquête publique est consultable à la Mairie de Saint-Médard-d'Aunis et à la Mairie de Sainte-Soulle,
Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de Vérines d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et de Sainte-Soulle dès l'ouverture de l'enquête publique,

Par courrier en date du 22 juillet dernier, la Préfecture de la Charente-Maritime a transmis en Mairie de Vérines un exemplaire de l'arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et de Sainte-Soulle (L'Aubertière).

Cette enquête se déroule du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus sous la conduite de Madame Sylvie DANDONNEAU, Commissaire enquêteur.

Monsieur Pierre-Marie TALLEUX informe que la commune de Vérines étant située dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, l'affichage de l'arrêté a été réalisé sur la commune.

De même, le Conseil Municipal de chaque commune située dans le rayon d'affichage, ainsi que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les avis exprimés seront pris en considération s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Il est précisé qu'il s'agit de l'implantation de quatre éoliennes sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis (3 éoliennes) et de Sainte-Soulle (1 éolienne) qui comportent les caractéristiques suivantes :

- Hauteur maximum en bout de pôle : 143 mètres,
- Diamètre maximale du rotor : 117 mètres,
- Puissance unitaire maximum : 3,6 MW.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour :	4
Voix contre :	14
Abstention :	1

- **émet un avis défavorable** au projet d'implantation d'un parc éolien (L'Aubertière) sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et de Sainte-Soulle.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Line MÉODE

